

VINCI IMMOBILIER MEDITERRANEE

l'écrin d'o.

NOTICE DESCRIPTIVE
LOGEMENTS ACCESSION LIBRE

Document conforme à l'annexe 2 de l'arrêté du 10 mai 1968 et prévu par l'article R261-13 du C.C.H.



Admission n° CANFH150002

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PROJET	5
PRESENTATION DU PROGRAMME	5
EXIGENCES PERFORMANCIELLES.....	5
1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES	6
1.1 INFRASTRUCTURE	6
1.2 MURS ET OSSATURE.....	6
1.3 PLANCHERS.....	7
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	8
1.5 ESCALIERS.....	8
1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION.....	8
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	9
1.8 TOITURES	9
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	11
2.1 SOLS ET PLINTHES.....	11
2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)	12
2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES).....	12
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	12
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	13
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	13
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	15
2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES.....	15
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	16
3. ANNEXES PRIVATIVES	23
3.1 PARKINGS EXTERIEURS.....	23
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES	24
4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES	24
4.2 CIRCULATIONS INTERIEURES DU RDC ET DES ETAGES	25
4.3 CAGES D'ESCALIERS	26
4.4 LOCAUX COMMUNS.....	27
4.5 LOCAUX TECHNIQUES.....	27
5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES.....	28
5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES.....	28
5.1 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	28
5.2 TELECOMMUNICATIONS	28
5.3 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	28
5.4 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	28
5.5 ALIMENTATION EN EAU	28
5.6 ALIMENTATION EN GAZ	29
5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	29
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	30

6.1 ESPACES VERTS	30
6.2 ECLAIRAGE EXTERIEUR	30
6.3 CLOTURES.....	30
6.4 RESEAUX DIVERS	30
7. OBSERVATIONS	31

GENERALITES

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir la nature et le niveau de qualité. Le Maître d'ouvrage pourra être amené à y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux et/ou si des impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition et/ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Ces éventuelles modifications n'interviendront qu'à la condition qu'il n'en résulte ni augmentation du prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur. En outre, l'acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues dans la mesure où celle fournie par le vendeur correspond à une qualité réputée équivalente sur la base des informations données par l'Architecte. L'acquéreur reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le vendeur n'aurait pas contracté. En conséquence, et sans que cela soit pour autant spécifié systématiquement, chaque produit cité sera prévu : « ou similaire » « ou équivalent ».

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction, et que le Maître d'ouvrage pourrait être amené à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas toutes figurées.

Pour des raisons techniques, les canalisations et réseaux communs seront susceptibles d'être implantés en plafond ou en applique sur murs et cloisons à l'intérieur des lots privatifs. Ces servitudes ne pourront en aucun cas donner lieu à des réclamations de la part des propriétaires des locaux privatifs concernés (logements, garages, caves etc...).

Les différents matériaux tels que les revêtements extérieurs bois, le carrelage, la pierre et autres peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements et le vieillissement.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte et le Maître d'ouvrage, dans le respect du Permis de Construire et en accord avec les différents services administratifs impliqués.

PRÉSENTATION DU PROJET

PRESENTATION DU PROGRAMME

SITE

L'opération immobilière est située à VIAS (34), 17 rue de l'Égalité, sur deux parcelles sous les références cadastrales section BS n°31 et n°32.

PROGRAMME

Construction d'un ensemble immobilier de 54 logements comprenant deux bâtiments d'un étage desservis chacun par deux cages d'escalier. Cet ensemble immobilier comprend 71 emplacements de stationnement extérieurs en rez-de-chaussée décomposés en :

- 1 parking privatif extérieur couvert et non clos ;
- 69 parkings privatifs extérieurs non couverts et non clos dont 3 adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- 1 parking non privatif extérieur non couvert et non clos adapté aux personnes à mobilité réduite.

Les locaux et espaces communs de l'ensemble immobilier consistent, pour l'essentiel, en :

- Quatre halls d'entrée ;
- Quatre cages d'escalier ;
- Des circulations d'étage ;
- Une aire de collecte des ordures ménagères par conteneurs enterrés ;
- Un local vélos ;
- Un local fibre ;
- Un local pour un poste de transformation électrique ;
- Des espaces verts ;
- Deux bassins ouverts de rétention des eaux pluviales.

Ces locaux et espaces communs sont situés au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier à l'exception des circulations d'étage des cages d'escalier.

EXIGENCES PERFORMANCIELLES

REGLEMENTATION THERMIQUE

Cette opération dans son ensemble devra respecter la Réglementation Thermique 2012.

CERTIFICATION

Cette opération respectera la certification NF Habitat.

ELECTRICITE

Conforme à la Norme C15-100.

STATIONNEMENT

Conforme à la Norme NFP-91.120.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Les fouilles seront réalisées en fonction des dispositions déterminées à l'issue des sondages effectués par un Bureau d'Etudes spécialisé et l'étude technique. Utilisation partielle des déblais et évacuation des terres excédentaires ou impropres aux remblais.

1.1.2 FONDATIONS

Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'étude de sol et recommandations du Bureau de Contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS ET FAÇADES (AUX DIVERS NIVEAUX)

Les murs des façades seront réalisés en béton ou en maçonnerie de briques ou de parpaings, d'épaisseur suivant prescription du bureau d'études structure, et seront revêtus selon la localisation prévue aux plans d'Architecte et imposition du Permis de Construire d'un Revêtement Plastique Epais (RPE) ou d'un enduit monocouche ou de peinture (teintes au choix de l'architecte).

Nota Général

Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique de la présente opération.

1.2.2 MURS PIGNONS

Prestation identique à celle décrite en article 1.2.1.

1.2.3 MURS MITOYENS

Prestation identique à celle décrite en article 1.2.1.

1.2.4 MURS EXTERIEURS DIVERS

Les autres murs extérieurs seront en béton, en maçonnerie de blocs agglomérés ou de briques, revêtus d'une peinture ou d'un enduit monocouche ou RPE ou équivalent. Localisation suivant plans et dispositions du permis de construire.

1.2.5 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Prestation identique à celle décrite en article 1.2.1.

1.2.6 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

- Entre deux locaux privatifs : réalisation d'un mur réalisé en maçonnerie ou béton ou cloison SAD d'épaisseur selon études thermique et acoustique.

- Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation et des niveaux de performances recherchées par complexe comprenant un matériau isolant et un parement de finition en plaque de plâtre.
- Entre les locaux privatifs et les circulations : réalisation d'un mur réalisé en maçonnerie ou béton ou cloison SAD.

1.3 PLANCHERS

Le dimensionnement et la composition (béton armé, bois, métal, mixte, ...) des éléments de structure (dalles et poutres) seront déterminés par le bureau d'études structure et validés par le bureau de contrôle.

Une isolation conforme aux études thermique, acoustique et/ou pour la protection contre l'incendie pourra être rapportée pour les planchers des locaux d'habitation selon nécessité. Cette isolation pourra être située soit en sous-face de plancher, soit entre la chape (si elle existe) et le plancher.

1.3.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

- Dalle pleine de béton armé coulée en place ou préfabriquée type prédalles, d'épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante ou mortier de pose pour carrelage selon étude Acoustique.

1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSES ET TOITURE

- Dalle pleine de béton armé coulée en place ou préfabriquée type prédalles, d'épaisseur selon calculs recevant en surface ou sous-face l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.1 ci-après (pour les terrasses au-dessus de locaux chauffés).
- Les planchers sous toiture pourront être remplacés par du faux-plafond prévu à l'article 2.3.1. ci-après.

1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES

- Dalle pleine de béton armé coulée en place ou préfabriquée type prédalles, d'épaisseur selon calculs, assurant le coupe-feu réglementaire et recevant une chape flottante ou mortier de pose pour carrelage d'épaisseur selon étude Acoustique.
- Isolant thermique prévu rapporté d'épaisseur suivant réglementation et étude thermique.

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

- Dalle béton armé coulée en place ou préfabriquée type prédalles, d'épaisseur selon calcul avec une isolation thermique selon nécessité et étude thermique.

1.3.5 PLANCHERS DES BALCONS ET LOGGIA

- Dalle pleine en béton armé coulée en place ou préfabriquée type prédalles, d'épaisseur selon calculs.

1.3.6 PLANCHERS BAS DU REZ-DE-CHAUSSEE

- Dallage ou dalle portée sur vide sanitaire en béton armé coulée en place ou préfabriqués type prédalles ou plancher mixte composé de poutrelles, hourdis isolants et dalle de compression, d'épaisseur selon calculs. Isolation conforme à l'étude thermique.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

- Cloisons sèches alvéolaires à parement en plaque de plâtre de type PLACOPAN des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, de 50 mm d'épaisseur .

1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

- Cloisons sèches alvéolaires à parement en plaque de plâtre de type PLACOPAN des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, de 50 mm d'épaisseur .
- Les cloisons et doublages de salles de bains et salles d'eau sont constitués d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge sur toutes les pièces d'eau et sur toute hauteur.
- Selon les obligations liées au respect de l'accessibilité handicapé il pourrait y avoir une cloison démontable dite fusible dans le WC selon plan de vente.

1.4.3 CLOISONS DES GAINES TECHNIQUES

- Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS

Les escaliers des parties communes seront réalisés en béton armé coulé en place ou préfabriqué ou en bois conformément aux plans Architectes

1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Sans objet

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3 CONDUITS D’AIR FRAIS

Si nécessaire selon l'éloignement des locaux à ventiler : aménagements d'air frais réalisés par conduits maçonnés, panneaux composites à base de plâtre ou carreaux de plâtre. Suivant la réglementation en vigueur ou par directement par une grille en façade.

1.6.4 CONDUITS DE FUMÉE DE CHAUFFERIE

- Sans objet.

1.6.5 VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE

- Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D’EAUX PLUVIALES

- Evacuation des terrasses inaccessibles par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, depuis la sous-face des toitures terrasses ou par descentes en façades jusqu'au réseau horizontal en sous face de dalle à RDC ou en terre-plein en extérieur.
- Evacuation des terrasses accessibles, loggias et balcons des logements par pissettes et/ou par descentes en PVC ou aluminium en façades.

1.7.2 CHUTES D’EAU USEES

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux en sous face de dalle à RDC avec sorties des ventilations primaires en terrasse ou en toiture.

1.7.3 CANALISATIONS SOUS RDC

Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées/eaux-vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes ou sous dallage.

1.7.4 BRANCHEMENT A L’EGOUT

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville.

1.8 TOITURES

1.8.1 CHARPENTES, COUVERTURES ET ACCESSOIRES

Charpente par fermettes industrielles ou traditionnelles. Isolation en combles suivant calcul thermique et validation par le bureau de contrôle. Couverture en tuiles conforme aux plans de l'Architecte et aux prescriptions du Permis de Construire.

Récupération des eaux pluviales provenant des toitures par gouttières ou chéneaux et descentes d'eaux selon les plans de l'Architecte et conformément au Permis de Construire.

1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Terrasses accessibles :

- Etanchéité ou imperméabilisation de type bitumé élastomère ou résine de type flashing avec un isolant thermique suivant note de calcul et nécessité. La protection sera assurée par des dalles sur plots en béton ou carrelage de dimensions 50x50 cm ou 60x60 cm, coloris selon choix de l'architecte.

Terrasses inaccessibles :

- Etanchéité de type bitumé élastomère avec un isolant thermique suivant note de calcul thermique et nécessité. Le complexe d'étanchéité sera de type auto-protégé ou la protection sera assurée par gravillons.

Balcons en étages :

- Etanchéité ou imperméabilisation de type bitumé élastomère ou résine de type flashing. La protection sera assurée par des dalles sur plots en béton ou carrelage de dimensions 50x50 cm ou 60x60 cm, coloris selon choix de l'architecte.

1.8.3 SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Souches en béton, maçonneries, PVC, ou tôle avec habillages enduit ou peinture ou brut suivant projet de l'Architecte. Pour traversées des divers conduits de ventilation et d'évacuations cités à l'article 1.6 et 1.7.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

2.1.1.1 Séjour, y compris intérieur des placards ouvrant sur cette pièce

- Carrelage en grès émaillé format 45x45 cm de marque SINTESI série BERGERAC ou de marque HALCON série PASSION ou équivalent. Choix dans la gamme proposée par l'architecte, pose sur isolant acoustique. Plinthes assorties.

2.1.1.2 Chambres, dressing, rangement, y compris intérieur des placards ouvrant sur ces pièces

- Carrelage en grès émaillé format 45x45 cm de marque SINTESI série BERGERAC ou de marque HALCON série PASSION ou équivalent. Choix dans la gamme proposée par l'architecte, pose sur isolant acoustique. Plinthes assorties.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

2.1.2.1 Sol et plinthes des pièces humides (cuisines, kitchenettes)

- Carrelage en grès émaillé format 45x45 cm de marque SINTESI série BERGERAC ou de marque HALCON série PASSION ou équivalent. Choix dans la gamme proposée par l'architecte, pose sur isolant acoustique. Plinthes assorties.

2.1.2.2 Sol et plinthes des salles de bains, salles d'eau et WC indépendants

- Carrelage en grès émaillé format 45x45 cm de marque SINTESI série BERGERAC ou de marque HALCON série PASSION ou équivalent. Choix dans la gamme proposée par l'architecte, pose sur isolant acoustique. Plinthes assorties.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENTS

- Carrelage en grès émaillé format 45x45 cm de marque SINTESI série BERGERAC ou de marque HALCON série PASSION ou équivalent. Choix dans la gamme proposée par l'architecte, pose sur isolant acoustique. Plinthes assorties.

2.1.4 SOL DES BALCONS, LOGGIAS, TERRASSES ACCESSIBLES,

- Dalles sur plots en béton ou carrelage de dimensions 50x50 cm ou 60x60 cm pour balcons et terrasses accessibles, coloris selon choix de l'architecte.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

2.2.1.1 Cuisines – Kitchenettes

- Prestation décrite à l'article 2.9.1.2.

2.2.1.2 Salles de bains – salles d'eau

- Faïence murale, format 25x40 cm ou 20x50 cm ou 25x50 cm, série PASSION de chez HALCON ou série CLIVEDEN ou OXYDE de chez SIMC ou équivalent, choix dans la gamme proposée par l'architecte, autour du bac à douche ou de la baignoire sur une hauteur de 2,00 m minimum, avec prolongement éventuel sur le mur d'adossement du meuble vasque suivant indications du plan de vente et configuration.
- Tablier de baignoire revêtu sur la face visible de la même faïence, avec trappe de visite de dimensions adaptées au calepinage de la faïence.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

- Sous-face des planchers en béton. Localement, suivant les dispositions techniques et pour les logements directement situés sous toiture, faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre.

2.3.2 SOUS-FACES DES BALCONS

- Béton armé ragréé recevant une peinture.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

- Portes fenêtres en PVC de teinte blanche, vantaux ouvrants à la française suivant plans, vitrage isolant suivant étude thermique et acoustique. Occultation des portes fenêtres par volets roulants PVC ou aluminium selon plans architecte, commande manuelle par tringle oscillante.
- Fenêtres sur allège pleine ou vitrée fixe en PVC de teinte blanche, ouvrants à la française suivant plans, vitrage isolant suivant étude thermique et acoustique. Occultation des fenêtres par volets roulants PVC ou aluminium selon plans architecte, commande manuelle par tringle oscillante.
- Ponctuellement selon plans de vente : Fenêtres hautes coulissantes à deux vantaux en aluminium sans occultation extérieure.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant thermique et acoustique dont les caractéristiques sont définies par la note acoustique et les calculs thermiques du bureau d'étude spécialisé en fonction de leur localisation.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales. Les occultations seront à commande manuelle. Vitrage en verre opalescent ou granité pour les menuiseries extérieures des salles de bains et salles d'eau si elles existent au plan de vente.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les fermetures extérieures et occultations sont réparties selon la localisation prévue aux plans de l'Architecte et selon imposition du permis de construire : Par volets roulants PVC ou aluminium, à commande manuelle selon plans de vente. Enroulement dans coffre PVC en saillie intérieure au logement. Les fenêtres hautes coulissantes ne disposent pas d'occultation.

2.5.2 PIECES DE SERVICE

Description identique à l'article 2.5.1 ci-avant.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

2.6.1.1 Huisserie des portes intérieures de distribution :

- Huisseries métalliques finition peintes adaptées à l'épaisseur des cloisons de distribution.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

2.6.2.1 Portes de distribution :

- Portes de distribution alvéolaires isoplanes lisses prépeintes ou laquées usine de chez Huet ou équivalent équipées de poignées au choix de l'architecte.

2.6.2.2 Fermeture :

- Bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

2.6.2.3 Quincaillerie :

- Quincaillerie aspect inox, béquille sur rosace ou sur plaque.

2.6.2.4 Butée de porte :

- Butées au sol pour toutes les portes, sauf impossibilité technique.

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

Prestation sans objet.

2.6.4 PORTES PALIERES

2.6.4.1 Portes palières intérieures :

- Porte palière à parement bois peint, à âme pleine avec huisserie métallique, de chez Malerba ou équivalent. Porte palière métallique pour les logements D07 et D08 donnant sur l'extérieur.

2.6.4.2 Fermeture de porte palière :

- Serrure 3 points A2P1 étoile
- Seuil à la suisse en aluminium avec joint isophonique incorporé.

2.6.4.3 Quincaillerie :

- Quincaillerie aspect inox, béquille sur rosace ou sur plaque, microviseur.

2.6.4.4 Butée de porte :

- Butées au sol pour toutes les portes, sauf impossibilité technique.

2.6.5 PLACARDS

2.6.5.1 Façades et portes des placards :

- Portes des placards à âme pleine ouvrante à la française pour les placards ou celliers accueillant les ballons thermodynamiques de production d'eau chaude sanitaire, suivant plans de vente.
- Façades des placards en panneaux de particules, finition mélaminée, rails haut et bas de guidage ou ferrage sur points haut et bas, de chez SOGAL type Kendoors ou équivalent. Fermeture coulissante ou ouvrante à la française, suivant plan de vente et dimensions.

2.6.5.2 Equipement intérieur :

- Les placards ne seront pas aménagés.

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Prestation décrite à l'article 2.6.2.

2.6.7 OUVRAGES DIVERS

Habillage des portes palières par couvre-joint sur le côté extérieur et intérieur au logement.
Trappe de visite dans chacune des gaines techniques intérieures aux logements si nécessaire.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1.1 Garde-corps extérieurs

- Pour terrasses accessibles et balcons, garde-corps en béton armé ou maçonnerie de parpaings ou en serrurerie thermolaquée sur structure métallique suivant projet architectural et indications du permis de construire.
- Garde-corps métallique en périphérie de la toiture terrasse posé sur relevé d'acrotère.

2.7.1.2 Garde-corps escaliers des parties communes

Main courante métallique ou bois sur les murs de la cage d'escalier d'accès aux différents niveaux, finition peinture ou brute.

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Prestation sans objet.

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

- Certains séparatifs des balcons ou terrasses privatives en étages seront composés d'une structure métallique thermolaquée avec remplissage en lames métalliques thermolaquées.
- Certains balcons ou terrasses recevront une pergola en structure métallique thermolaquée suivant projet architectural et indications du permis de construire.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 PEINTURE EXTERIEURE ET VERNIS

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Peinture thermolaquée en usine sur les garde-corps, clôtures et portail. Peinture alkyde pour les accessoires de serrurerie courante.

2.8.1.4 Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

- Sous face et rives des balcons : préparation des supports, finition peinture.

- Garde-corps béton (face intérieure): après préparation des supports, finition peinture ou enduit monocouche ou RPE.

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1 Sur Menuiseries

- Après préparation, peinture acrylique, coloris blanc.
- Concerne : Huisseries métalliques de portes, portes, trappes bois, etc.

2.8.2.2 Sur Murs

- Murs des pièces sèches et cuisines ouvertes sur le séjour : Peinture acrylique lisse mate, coloris blanc.
- Murs des pièces humides (hors cuisines ouvertes sur le séjour) : Peinture finition veloutée lisse, coloris blanc.

2.8.2.3 Sur Plafonds

- Plafonds des pièces sèches et cuisines ouvertes sur le séjour : Peinture acrylique lisse mate, coloris blanc.
- Plafonds des pièces humides (hors cuisines ouvertes sur le séjour) : Peinture finition veloutée lisse, coloris blanc.

2.8.2.4 Sur Canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : peinture alkyde blanche.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

- Prestation décrite à l'article 2.9.1.2

2.9.1.2 Appareils et mobiliers

- Aménagements et équipements des cuisines :
 - o 1 meuble bas sous évier avec porte ;
 - o 1 emplacement libre pour lave-linge ou lave-vaisselle ;
 - o 1 meuble bas pour encastrement du four ;
 - o 2 à 3 meubles hauts avec portes selon typologie du logement ;
 - o Evier inox avec cuve et égouttoir et robinetterie mitigeuse ;
 - o Plaque de cuisson vitrocéramique 2 feux pour les T2 et 4 feux pour les T3 et T4 ;
 - o Hotte visièr e largeur 60cm à recyclage ;

- Four encastrable à convection naturelle ;
- Plan de travail finition stratifiée épaisseur 38 mm ;
- Remontée murale en crédence finition mélaminée ou stratifiée ;
- Les meubles de cuisine seront en panneaux de particules surfacés mélaminés de forte densité coloris blanc.
- Les façades des portes seront en panneaux de particules surfacés mélaminés de forte densité, coloris au choix dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage.
- Agencement des éléments de cuisine suivant plan de vente et contraintes techniques.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Colonne montante en tube PVC pression disposées dans la gaine technique palière avec départ vers chaque logement, chaque départ sera équipé d'un robinet ou vanne d'arrêt et d'une manchette,
- Distribution incorporée dans les dalles, ou sous dalle en RDC, en tube cuivre ou PER sous fourreau ou tube multicouche encastré sous fourreau,
- Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre ou PER sous fourreau ou tube multicouche

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle

- Production d'eau chaude sanitaire par ballon électrique individuel thermodynamique raccordé sur conduit collectif ou ventouse de marque AUER modèle EDEL ACE ou équivalent localisé en placard ou cellier suivant plan.
- Distribution incorporée dans les dalles, ou sous dalle en RDC, en tube cuivre, PER ou multicouche incorporé sous fourreau, nourrices de distribution localisées préférentiellement en placards.
- Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre en apparent ou multicouche.

2.9.2.3 Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.4 Distribution du gaz

- Sans objet.

2.9.2.5 Branchements en attente

- Attentes pour machines à laver disposées en cuisine ou en salle de bains ou cellier suivant la disposition du plan de vente, à raison de deux attentes par logement, comprenant :
 - ✓ Robinet d'arrêt et raccord sur eau froide,

- ✓ Attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

2.9.2.6 Appareils sanitaires

2.9.2.6.1 Baignoires / Douches :

- Baignoire acrylique blanche (dimensions suivant plan architecte), type VERSEAU de chez ALTERNA ou équivalent.
- Receveur de douche en céramique blanche (dimensions suivant plan architecte), type CASCADE de chez VITRA ou équivalent.

2.9.2.6.2 WC :

- Cuvette W.C blanche en céramique posée au sol avec réservoir attenant et mécanisme poussoir 3/6L type EOLIA de chez Jacob DELAFON ou équivalent comprenant un abattant rigide double blanc.

2.9.2.6.3 Meuble-vasque de salles-de-bains :

- Simple ou double vasque suivant plan de vente sur plan en polybéton ou en céramique sur meuble bas 2 tiroirs de marque AQUARINE modèle EKOLINE ou équivalent avec miroir et applique lumineuse LED. Dimensions suivant plans.

2.9.2.7 Robinetterie

2.9.2.7.1 Sur baignoires :

- Robinetterie chromée de type mitigeur série BRIVE de chez JACOB DELAFON ou équivalent, douchette et flexible finition chromée.

2.9.2.7.2 Sur douches :

- Robinetterie chromée de type mitigeur série BRIVE de chez JACOB DELAFON ou équivalent, douchette, flexible et barre de douche finition chromée.

2.9.2.7.3 Sur meuble-vasque :

- Robinetterie chromée de type mitigeur série BRIVE de chez JACOB DELAFON ou équivalent.

2.9.2.8 Accessoires divers

- Sans objet

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons,
- Appareillage : DOOXIE de chez LEGRAND ou équivalent,
- Points lumineux (appliques et plafonniers) livrés avec un dispositif de connexion pour luminaires (D.C.L.),
- Câblage téléphonique à partir du coffret de communication du logement,
- Les prises accolées pourront être regroupées sous un plastron commun,
- Les prises téléphoniques sont équipées d'un connecteur de type RJ45.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Les puissances s'échelonneront entre 3 et 12 kW 240 V monophasé par logement suivant prescription du fournisseur d'énergie.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Ceux-ci seront positionnés selon les hypothèses de composition des espaces de vie des pièces. Pour chaque pièce de l'unité de vie (cuisine, séjour, chambre principale, WC et salle d'eau ou de bain) un socle de prise de courant sera disposé à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage situé à l'entrée de la pièce.

Séjour :

- 1 point d'éclairage en plafond commandé par interrupteur simple allumage ou va et vient ou télérupteurs avec boutons poussoirs à chaque accès selon les cas.
- Suivant plans, prises de courant 10/16A+T réparties en périphérie du local, le nombre de prises de courant sera déterminé suivant les règles suivantes ; 4 prises réparties + une (1) par tranche de 4m² pour les séjours de plus de 20m² (déduction de 8m² pour les séjours comprenant une cuisine ouverte), avec un minimum de 5 prises pour conformité à la NF C15-100 dont une à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- Deux prises de courant complémentaires 10/16A+T positionnées à proximité des prises RJ45.
- Deux prises RJ45 juxtaposées

Cuisine :

- 1 douille DCL en plafond, allumage simple ou va et vient.
- 1 sortie de fil 32 A + T pour appareil de cuisson
- 1 PC 16 A + T spécialisée pour four
- 1 PC 16 A + T spécialisée pour machine à laver le linge ou la vaisselle
- 1 PC 16 A + T spécialisée pour lave-linge (sauf si celui-ci est prévu en salle de bain/d'eau ou cellier)
- 1 PC 10/16 A + T pour hotte aspirante

- 6 PC 10/16 A + T non spécialisées dont 4 sur plan de travail ; une prise sera installée à proximité immédiate de l'interrupteur de commande d'éclairage et 1 en plinthe pour le réfrigérateur.
- 1 douille DCL en applique au-dessus de l'évier, allumage simple.

WC PMR :

- 1 prise de courant 10/16A+T complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- 1 point d'éclairage en plafond commandé par interrupteur simple allumage.

WC non PMR :

- 1 point d'éclairage en plafond commandé par interrupteur simple allumage.

Salle de bains et salle d'eau :

- 1 prise de courant 10/16A+T implantée à hauteur de la vasque.
- 1 prise de courant 10/16A+T implantée complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol pour les salles de bains accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- 1 point d'éclairage en plafond + 1 alimentation en attente pour le point lumineux situé au-dessus du meuble-vasque- commandés par interrupteurs double allumage ou deux interrupteurs distincts.
- 1 alimentation sur sortie de câble 16A+T pour sèche serviette.

Chambres :

- 3 prises de courant 10/16A+T.
- 1 point d'éclairage en plafond commandé par interrupteur simple allumage.
- Dans la chambre accessible PMR, 1 prise de courant 10/16A+T complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- Dans la chambre principale et dans la deuxième chambre à partir du T3, 1 prise RJ45

Entrée :

- 1,2 ou 3 points d'éclairage en plafond (suivant plans) commandés par interrupteurs va et vient ou télérupteur avec boutons poussoirs à chaque accès selon les cas.
- 1 tableau "abonné" avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires disposé en gaine technique logement.

Dégagement :

- 1 prise 10/16 A + T si la surface est supérieure à 4 m².
- 1,2 ou 3 points d'éclairage en plafond (suivant plans) commandés par interrupteurs va et vient ou télérupteur avec boutons poussoirs à chaque accès selon les cas.

Terrasses, balcons, loggias :

- 1 point d'éclairage en façade (suivant plans) commandé par interrupteur à témoin lumineux.
- 1 prise de courant étanche.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sans objet

2.9.3.5 Réseaux de communication à très haut débit en fibre optique

Dispositions prises permettant le raccordement de l'immeuble à un réseau de fibre optique conformément à la loi N° 2008-776 de modernisation de l'économie (LME), si le réseau est disponible dans la commune considérée. Le raccordement du logement à ce réseau se fera par la souscription d'un contrat d'abonnement par et à la charge de l'occupant.

2.9.3.6 Détecteur de Fumées

Pose en plafond d'un DAAF (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée) dans l'entrée ou le dégagement.

2.9.4 CHAUFFAGE, CHEMINEES, VENTILATIONS :

2.9.4.1 Type d'Installation

Production par énergie électrique.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -7°C :

- Salles de bains : 19°C
- Autres pièces : 19°C

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

2.9.4.3.1 Sèche-serviette :

- Dans les salles de bains, salles d'eau, sèche-serviette électrique modèle DCB 18 de chez ATLANTIC ou équivalent.

2.9.4.3.2 Radiateurs :

- Le chauffage des logements sera réalisé par des radiateurs électriques de type panneaux rayonnants modèle ABELLA RC14D de chez ATLANTIC ou équivalent. Régulation et programmation intégrée à l'appareil.

2.9.4.4 Conduits de fumée

- Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

- Arrivée d'air frais par bouches hygroréglables situées en traverse des châssis ou dans la maçonnerie de façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique,
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique,
- La nature des bouches hygroréglable et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.

2.9.5 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.5.1 Réception TV

Le système de réception sera du type Hertzien collectif. Nombre et implantation des prises suivant Art. 2.9.3.3. Distribution par réseau de télécommunication RJ45 de l'appartement.

2.9.5.2 Réseau de communication

Les logements seront équipés d'une installation de distribution VDI permettant le raccordement de points d'accès polyvalents et banalisés de type prise RJ 45 sur câble grade 2 avec coffret de communication.

Cet équipement permettra essentiellement les raccordements suivants :

- Téléphonie
- Accès Internet
- Télévision Numérique Terrestre

2.9.5.3 Commande d'ouverture du portillon principal d'entrée de la résidence

Platine vidéophone type INTRATONE pour ouverture sans fil depuis un smartphone. commande d'ouverture depuis l'intérieur par touche spéciale déportée. Système d'ouverture par digicode et badge type Vigik pour résidents et concessionnaires.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 PARKINGS EXTERIEURS

3.1.1 Sols

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire, réalisés en enrobé ou système perméable type Nidagravel ou brisure de marbre.

3.1.2 DELIMITATION AU SOL

Délimitation des emplacements de stationnement par peinture au sol ou par bordures bétons.

3.1.3 SYSTEME DE REPERAGE

Numérotation des places par peinture au sol.

3.1.4 SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Portail métallique coulissant motorisé commandé par émetteurs individuels. Portillon piéton à l'entrée de la résidence commandé par platine vidéophone avec digicode et système Vigik.

3.1.5 PRE-EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Un pré-équipement pour borne de recharge de véhicules électriques est prévu par la mise en place de fourreaux entre la colonne ENEDIS ou services généraux et le TGBT ou point de localisation des futurs sous-comptages jusqu'à certains emplacements de stationnement pour câblage ultérieur à charge du copropriétaire qui en fera la demande à la copropriété et du syndic.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

4.1.1 SOLS

Revêtement en grès cérame U4P3 série SELECT de chez PERONDA ou équivalent, dimensions selon plan architecte sur isolant phonique ou thermo-acoustique, plinthes assorties ou plinthe bois. Tapis brosse encastré avec cadre périphérique.

4.1.2 PAROIS

Suivant projet de décoration de l'architecte. Un pan de mur sera décoré (habillage stratifié, plâtre ciré, miroir ou revêtement textile). Les autres murs seront revêtus d'une peinture.

4.1.3 PLAFONDS

Faux-plafonds en éléments de plâtre peints avec ossature support compris sujétion d'absorption phonique selon exigences bureau de contrôle et/ou faux-plafond démontable en dalles au choix de l'architecte

4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Sans objet.

4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE

En fermeture du hall, ensemble vitré dans menuiserie aluminium thermolaqué. Porte du hall à fermeture électrique par système de ventouses électromagnétiques commandées par digicode et lecteur de badges de type VIGIK marque INTRATONE ou équivalent accessible aux concessionnaires et aux résidents. Système à défilement de noms permettant l'appel des résidents sur smartphone. Ferme-porte sur les vantaux ouvrants ou pivots encastrés. Finition suivant choix de l'architecte et prescriptions du permis de construire.

4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET A COLIS

Ensemble de boîtes aux lettres aux normes de LA POSTE disposé en extérieur à l'entrée de la résidence.

4.1.7 TABLEAU D'AFFICHAGE

Tableau d'affichage intégré aux boîtes aux lettres extérieures ou à proximité de celles-ci.

4.1.8 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Eclairages downlight en faux-plafond commandés sur minuterie par détecteurs de présence.

4.1.9 PORTES D'ACCES AUX ESCALIERS

Sans objet.

4.1.10 SIGNALÉTIQUE

Signalétique réglementaire, graphisme au choix de l'Architecte.

4.2 CIRCULATIONS INTERIEURES DU RDC ET DES ETAGES

4.2.1 SOLS

4.2.1.1 Circulations du rez-de-chaussée

Revêtement en grès cérame de marque PERONDA série SELECT ou équivalent, dimensions suivant choix de l'architecte, sur isolant phonique ou thermo-acoustique suivant nécessité réglementaire, plinthes assorties

4.2.1.2 Circulations d'étages

Revêtement en grès cérame de marque PERONDA série SELECT ou équivalent, dimensions suivant choix de l'architecte, sur isolant phonique ou thermo-acoustique suivant nécessité réglementaire, plinthes assorties.

4.2.2 MURS

4.2.2.1 Circulations du rez-de-chaussée

Peinture acrylique ou revêtement décoratif au choix de l'architecte.

4.2.2.2 Circulations d'étages

Peinture acrylique ou revêtement décoratif au choix de l'architecte.

4.2.3 PLAFONDS

4.2.3.1 Circulations du rez-de-chaussée

Faux-plafonds en éléments de plâtre peints avec ossature support compris sujétion d'absorption phonique selon exigences bureau de contrôle et/ou faux-plafond démontable en dalles au choix de l'architecte.

4.2.3.2 Circulations d'étages

Faux-plafonds en éléments de plâtre peints avec ossature support compris sujétion d'absorption phonique selon exigences bureau de contrôle et/ou faux-plafond démontable en dalles au choix de l'architecte.

4.2.4 ELEMENTS DE DECORATION

Sans objet.

4.2.5 PORTES

4.2.5.1 Circulations du rez-de-chaussée

Sans objet.

4.2.5.2 Circulations d'étages

Sans objet.

4.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

4.2.6.1 Circulations du rez-de-chaussée

Eclairage downlight en faux-plafond, commande sur minuterie par détecteurs de présence.

1 prise de courant 10/16A+T dans gaine palière à chaque niveau.

4.2.6.2 Circulations d'étages

Eclairage downlight en faux-plafond, commande sur minuterie par détecteurs de présence.

1 prise de courant 10/16A+T dans gaine palière à chaque niveau.

4.2.7 SIGNALÉTIQUE

Signalétique réglementaire, graphisme au choix de l'Architecte.

4.3 CAGES D'ESCALIERS

Concerne : Les escaliers communs desservant les étages.

4.3.1 SOLS DES PALIERS

Dito § 4.2.1.1.

4.3.2 MURS

Dito § 4.2.2.1.

4.3.3 PLAFONDS

Dito § 4.2.3.1.

4.3.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS-FACE DE LA PAILLASSE

Sol des escaliers en béton brut surfacé peint ou en bois : la première et la dernière contremarche auront une couleur différente du reste de l'escalier. Mains-courantes tubulaires en serrurerie peinte ou en bois. Garde-corps sur palier et trémie du dernier niveau en serrurerie ou béton peint.

4.3.5 ECLAIRAGE

Eclairage par hublot sur minuterie, avec commande par boutons poussoirs ou détection de présence.

4.3.6 SIGNALÉTIQUE

Signalétique réglementaire, graphisme au choix de l'Architecte.

4.4 LOCAUX COMMUNS

LOCAL VELOS :

- Sol : Béton brut.
- Murs : Béton ou parpaings brut.
- Plafond : Béton brut ou faux-plafond ou flocage suivant contraintes techniques réglementaires.
- Porte : Porte métallique, finition peinture. Fermeture par serrure sur organigramme.

4.5 LOCAUX TECHNIQUES

LOCAL FIBRE OPTIQUE :

- Sol : Béton brut ou carrelage.
- Murs : Béton ou parpaings brut.
- Plafond : Béton brut ou faux-plafond ou flocage suivant contraintes techniques réglementaires.
- Porte : Porte bois, finition peinture. Fermeture par serrure sur organigramme.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Sans objet.

5.1 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.1.1 EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

5.1.1.1 Production de chaleur et d'eau chaude

Pour l'ensemble des logements, la production de chauffage sera individuelle par radiateurs de type panneaux rayonnants électriques et la production d'eau chaude sanitaire sera assurée de manière individuelle par ballon électrique thermodynamique.

5.1.1.2 Régulation automatique

Sans objet.

5.2 TELECOMMUNICATIONS

5.2.1.1 Téléphone

Distribution individuelle de chaque logement.

5.2.1.2 Antennes TV et radio

Antenne TV, ampli et distribution dans chaque logement à partir des gaines techniques palières.

5.2.1.3 Fibre optique

Infrastructure fibre optique depuis le local technique optique remontant dans les colonnes montantes et raccordé au Tableau de communication du logement.

5.3 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Stockage et collecte des déchets par conteneurs enterrés localisé dans un espace dédié à l'entrée de la résidence suivant préconisations du service concessionnaire.

5.4 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Ventilation mécanique de chaque logement et locaux techniques le nécessitant, par un extracteur commun situé en toiture terrasse ou sous toiture, conforme aux diverses études et réglementation incendie.

5.5 ALIMENTATION EN EAU

5.5.1 COMPTAGES GENERAUX

Placé sur l'arrivée générale eau située dans l'immeuble ou dans le regard extérieur.

5.5.2 SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Selon nécessité technique.

5.5.3 COLONNES MONTANTES

Colonne montante en PVC pression dans les gaines palières.

5.6 ALIMENTATION EN GAZ

5.6.1 COLONNES MONTANTES

Sans objet

5.6.2 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Sans objet

5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.7.1 COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX

Il sera prévu un comptage des services généraux depuis le coffret prévu à cet effet dans la gaine palière service généraux. Le nombre de comptage pourra fluctuer en fonction des contraintes concessionnaires et particularités du projet.

5.7.2 COLONNES MONTANTES

Colonnes montantes suivant réglementation implantées dans une gaine palière.

5.7.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteurs individuels et disjoncteurs d'abonnés suivant normes ENEDIS dans les entrées des logements.

5.7.4 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Sans objet.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 ESPACES VERTS

6.1.1 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Plantations en pleine terre de végétaux et d'arbres selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire.

6.1.2 ARROSAGE

Alimentation « goutte à goutte » suivant plan de repérage architecte pour les espaces communs plantés suivant nécessité.

6.2 ECLAIRAGE EXTERIEUR

Eclairage des cheminements par appliques lumineuses et candélabres commandés par interrupteur crépusculaire, suivant réglementation.

6.3 CLOTURES

6.3.1 SUR RUE

Murets de clôtures en béton ou blocs agglomérés recevant un enduit surmontés d'une grille en serrurerie suivant plan de localisation de l'Architecte du permis de construire.

6.3.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Clôture grillagée rigide ou mur en béton ou blocs agglomérés enduit suivant plan de localisation du permis de construire.

6.3.3 BASSIN DE RETENTION

Clôture grillagée avec portillon d'accès suivant nécessité.

6.4 RESEAUX DIVERS

6.4.1 EAU

Raccordement en limite de propriété au réseau public.

6.4.2 GAZ

Sans objet.

6.4.3 ELECTRICITE (POSTE DE TRANSFORMATION EXTERIEUR)

L'alimentation générale se fera depuis le poste de transformation créé pour les besoins de l'opération, sur la parcelle en limite de propriété. Poste préfabriqué ou maçonné suivant plan du permis de construire et approuvé par ENEDIS. Depuis ce poste, raccordement de l'immeuble ou des bâtiments par réseau basse tension.

6.4.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Bouches d'incendie ou bornes en voirie selon demande des services de sécurité incendie à proximité de la résidence.

6.4.5 EGOUTS

Raccordement selon prescriptions de la ville.

6.4.6 EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront dirigées vers les bassins de rétention extérieurs et vers un ouvrage de stockage sous voirie constitué de modules alvéolaires enterrés conformément aux prescriptions du permis de construire.

6.4.7 DIVERS

Une œuvre d'art sera éventuellement installée au sein de l'ensemble immobilier, choix à charge du maître d'ouvrage.

7. OBSERVATIONS

La présente Notice Descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

La société peut y apporter des modifications en cas de force majeure (réglementation administrative, faillite de fournisseurs ou d'entreprises, qualité insuffisante des matériaux...) ou si les impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition.

Les matériaux et matériels de remplacement devront toujours être de qualité au moins équivalente.